**Ecole élémentaire Jean Moulin**

**Reprise période 5 – 2019/2020**

**Protocole d’accueil pour la réouverture**

**(Du jeudi 11juin au vendredi 03 juillet 2020)**

Après la période 4 de confinement, la mise en place de la continuité pédagogique en distanciel et le maintien de la fermeture des écoles de la commune de Saint-Pierre à partir du 18 mai 2020, la préparation de la réouverture et de l’accueil des élèves dans des conditions de crise sanitaire et selon des protocoles stricts, s’est imposée de la manière suivante :

**Informations extérieures :**

Un rappel du protocole sanitaire de réouverture des écoles du ministère de l’éducation nationale et de la jeunesse, sera fait à tous les usagers et par différents moyens disponibles. Un affichage, notamment à partir du kit générique du ministère, donnera des consignes adéquates aux 2 entrées (portail 1 et 3). Les parents seront de plus, sensibilisés par mail et par le blog de l’école, afin de prévenir une éventuelle circulation du virus, notamment en définissant l’état de santé général de leurs enfants avant de les envoyer à l’école : prise de température et observation de signes d’affection (37.8°, toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), le cas échéant, ils devront les garder à la maison et consulter leur médecin. De même, en cas d’apparition de ces signes à l’école, le protocole de protection sera appliqué et ils seront prévenus ; **ils doivent donc toujours être joignables**.

 **Accueil et sortie des élèves :**

-L’accueil des élèves faisant l’objet d’une organisation complexe et contrainte par de nombreux paramètres, s’appuie sur la connaissance des effectifs attendus, après consultation des parents. Ceux-là ont été informés, de par ces difficultés et le temps restant avant la fin de l’année que leur choix d’envoyer ou non leurs enfants à l’école doit être ferme afin de ne pas perturber plus que de raison cette organisation. Celle-ci est aussi élaborée en fonction du nombre d’enseignants disponibles en présentiel : 2 enseignants assureront un service en distanciel pour un groupe d’élèves bien définis.

-Les élèves seront accueillis par 1 enseignant de chaque niveau à chaque entrée, de manière échelonnée de 7h50 à 8h15 : 7h50 les CM2, 7h55 les CM1, 8h00 les CE2, 8h05 les CE1 et 8h10 les CP et les ULIS, pour permettre un rappel des consignes, la désinfection ou le lavage des mains et une circulation permettant le respect des règles de distanciation ; **le portail sera fermé à 8h15**. Après leur temps d’accueil, ces enseignants se retrouvent dans la cour pour récupérer tous les élèves de leur liste avant le passage aux lavabos et l’entrée en classe.

-A 13h20 les enseignants récupèrent leur élèves demi-pensionnaires et externes de retour de la maison pour un passage dans le même ordre aux lavabos.

-Pour la sortie de 11h30, les enseignants remettent les demi-pensionnaires au personnel communal et accompagnent les externes jusqu’au portail n°1.

-Pour la sortie de fin de journée, les CP et CE1 sortent à 15h45, les CE2 à 15h50, les CM1 à 15h55 et les CM2 à 16h00, en procédant à l’inverse du matin concernant la gestion des 2 portails : les enseignants du même niveau se répartissent les élèves du portail 1 et 3.

-Les AESH accompagneront les enseignants pour ces entrées et sorties.

-Un rappel strict sera fait aux parents quant à l’interdiction de pénétrer, de circuler ou de traverser la cour.

-La liste d’élèves à accueillir sera établie par les enseignants en tenant compte du personnel disponible et de la capacité d’accueil des salles. Les parents seront informés de la procédure d’accueil de leurs enfants notamment dans les configurations par roulement de groupes sur la semaine. Pour les élèves restants en distanciel, les enseignants mettront à leur disposition certains supports de travail utilisés pour les élèves en présentiel pour assurer une continuité pédagogique, si aucun autre enseignant n’est disponible ou dédié spécifiquement à ceux-là.

-Dans cette configuration, la limite de 15 (élèves et personnels) par salle sera respectée. Concernant les salles du bâtiment commun à l’école Louis Pasteur, la limite sera imposée par le nombre de tables disponibles (7 ou 8), dans le cas d’un éventuel équipement en mobilier, la surface plus petite de ces classes, limitera le nombre d’élèves à 12.

**Circulations et déplacements :**

-L’entrée ou la sortie des classes se fera sous étroite surveillance des enseignants, afin de toujours avoir en visuel sa classe pour ne pas croiser ou se mêler à un autre groupe.

-Lors des récréations les jeux de contact ou avec échange de matériel ou d’ustensile ne seront pas autorisés. Les déplacements devront se faire de manière modérée afin d’éviter les contacts involontaires.

-En cas de pluie, les récréations auront lieu dans les classes ou sous les coursives devant la classe en respectant les marquages individuels, sous la surveillance de chaque enseignant.

-L’accès des parents au secrétariat sera autorisé à partir de 8h30, selon les disponibilités et après l’entrée en classe des élèves.

**Récréations :**

-Pour limiter le nombre d’élèves dans la cour, 2 récréations seront organisées le matin et l’après-midi :

\*1ère récré de la matinée de 9h30 à 9h45 pour les CP, CE1 / \*2e récré de 9h50 à 10h05 pour les CE2, CM1 et CM2.

\*1ère récré de l’après-midi de 14h30 à 14h45 pour les CP, CE1 / 2e récré de 14h50 à 15h05 pour les CE2, CM1 et CM2.

**Protections :**

- Les gestes barrières seront rappelés systématiquement. Le jour de la reprise, les élèves bénéficieront d’une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l’hygiène des mains.

-Les enseignants porteront leur masque lorsque la distanciation ne sera pas possible

-Le masque ne sera pas obligatoire pour les élèves mais recommandé pour ceux qui peuvent en faire bon usage.

-Les élèves devront apporter leur bouteille d’eau et leur mouchoir.

-S’ils le souhaitent, les parents pourront fournir un petit flacon de gel nettoyant aux enfants.

- Lavage des mains avant et après les récréations.

-La règle de distanciation physique (1m entre chaque personne) devra être respectée : aux abords de l’école, pendant les récréations, dans les rangs, dans les toilettes, dans les salles de cours.

-Des marquages au sol ou d’autres surfaces, ont été réalisés pour éviter les attroupements et rapprochements : lavabos, toilettes, aux entrées…

-Les activités sportives seront limitées à celles qui respectent les règles de distanciation.

**Pauses méridiennes :**

-La pause méridienne sera gérée par les services de mairie en adéquation avec les protocoles en vigueur.

**Aménagement des salles de classe :**

-Un élève par table et distants les uns des autres d’au moins 1 mètre.

-Les déplacements en classe seront réfléchis et limités au strict minimum.

-Les élèves utiliseront leur matériel personnel. Les échanges, prêts ou utilisations de matériel collectif seront proscrits.

-Les parents veilleront à ce que le contenu des cartables ne se limite qu’au minimum indispensable.

**Nettoyage/désinfection des locaux :**

-Le nettoyage et la désinfection des classes et des toilettes seront effectués par les services de mairie en respectant le protocole sanitaire.

**Conduite à tenir en cas de symptômes survenant à l’école :**

-Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

-Isolement immédiat de l’élève avec un masque à l’infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l’élève dans l’attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

-Prise de la température avec un thermomètre sans contact.

-Appel sans délai des parents pour qu’ils viennent chercher l’élève en respectant les mesures barrières.

**Activités périscolaires ou complémentaires 2S2C (santé, sport, culture et civisme):**

(En attente d’informations)

**Protocole Arrêté le 09/06/2020**

**La Direction**